

## CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE PARKING PREMIUM

Le service Parking Premium est proposé par PARIS AÉROPORT sur son site internet aux adresses suivantes : <http://www.parisaeroport.fr/passagers/parking/paris-charles-de-gaulle/offres/parking-premium> Pour Paris- Charles de Gaulle

<http://www.parisaeroport.fr/passagers/parking/paris-orly/offres/parking-premium> Pour Paris-Orly

Le Service Parking Premium permet de réserver une place de stationnement dans les zones dédiées des parcs des terminaux de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle proposant le service Parking Premium.

La souscription au Service Parking Premium suppose l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation des services proposés sur le site [aeroportsdeparis.fr](http://aeroportsdeparis.fr) puis des présentes Conditions Particulières.

PARIS AÉROPORT se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie des présentes Conditions Particulières.

Il est rappelé que le stationnement et l'arrêt des véhicules dans les parcs et emplacements de l'aéroport de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle sont soumis au règlement d'utilisation applicable aux parcs de stationnement concernés.

### Article 1 – Définitions

En complément des définitions figurant pour les Conditions Générales, les termes suivants, utilisés dans les présentes Conditions Particulières, ont la signification suivante :

- « E mail ou courrier électronique » désigne un message transmis via le réseau Internet.
- « Parcs de Stationnement » désigne les parcs de stationnement proches des terminaux des aéroports de Paris-Orly (P0) et de Paris-Charles de Gaulle (parcs PAB, PCD, PEF, PG et P1)
- « Short Message Service » ou « SMS » désigne un message transmis via les canaux de signalisation d'un réseau de téléphonie mobile composé de 160 caractères maximum.
- « Zone Dédiée » désigne la zone à l'intérieur des Parcs de Stationnement dédiés au service Parking Premium (Il est nécessaire de prendre un ticket en entrée de parking P0 afin de pouvoir ensuite accéder à la zone dédiée au Parking PREMIUM).

Les termes ci-dessus ont la même signification qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel.

### Article 2 – Description du Service Parking Premium

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les modalités applicables à la fourniture par AÉROPORTS

DE PARIS du Service Parking Premium aux Utilisateurs.

Le Service Parking Premium correspond à la réservation d'une place dans les Parcs de stationnement, pour : une personne déterminée, une date précise et une durée définie. Ces places sont situées dans des Zones Dédiées au sein des Parcs de Stationnement, au plus près de l'entrée des aéroports.

L'offre du Service Parking Premium est faite sur la base d'un nombre de places limitées dans les Parcs de Stationnement et est donc proposée aux Utilisateurs dans la limite des places disponibles au moment de la demande de souscription par l'Utilisateur au Service Parking Premium.

### Article 3 – Souscription au Service Parking Premium

Préalablement à la souscription au Service, l'Utilisateur doit prendre connaissance et accepter dans leur intégralité les Conditions Générales d'Utilisation (<http://www.parisaeroport.fr/pages-transverses/c-g-u>) et les présentes Conditions Particulières, y compris les tarifs du Service.

L'Utilisateur doit ensuite remplir tous les champs obligatoires du formulaire de souscription.

Paris Aéroport se réserve le droit de refuser la souscription au Service en cas de communication de données erronées ou incomplètes et en cas de saturation du parking.

L'utilisateur aura la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

La réservation ne pourra intervenir qu'au maximum six (6) mois et au minimum trente (30) minutes avant la date prévue pour l'entrée du véhicule.

Un Email ainsi que, le cas échéant un SMS de confirmation de la réservation sera transmis à l'Utilisateur à l'adresse électronique et, le cas échéant, au numéro de téléphone indiqué dans le formulaire de souscription. Il sera transmis avec la confirmation de la réservation un code d'accès à six (6) chiffres permettant d'entrer et de sortir dans le parking où la réservation a été effectuée.

Ce code est strictement personnel et confidentiel. Il appartient à l'Utilisateur de l'imprimer et de le conserver. Le code d'accès ne pouvant être utilisé que pour l'entrée d'un seul véhicule, l'accès du Service sera refusé à l'Utilisateur dans l'hypothèse où le code aurait été déjà utilisé par un tiers pour accéder à ladite zone.

Paris Aéroport décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de ce code. Le code d'accès donne lieu à une entrée et une sortie. Ainsi toute sortie clôt la réservation.

En cas de perte ou d'oubli du code, et à la condition expresse que le code n'ait pas déjà été utilisé, ledit code pourra être à nouveau communiqué à l'Utilisateur en appelant par l'interphone disponible à la borne d'entrée du parking en donnant son nom et la période de réservation. Il appartient à l'Utilisateur d'indiquer lors de sa commande les références d'une carte bancaire en cours de validité à la date de sortie de parc.

#### **Article 4 – Conditions d'utilisation**

4.1 Le Service Parking Premium est un service commercialisé sur Internet et réservé aux Utilisateurs qui ont créé un Compte Personnel et disposant, soit d'un téléphone portable, soit d'une messagerie pour l'envoi des codes d'accès à la zone dédiée.

Pour recevoir les SMS du Service Parking Premium, l'Utilisateur doit notamment :

- disposer d'un accès au réseau d'un Opérateur de téléphonie mobile,
- se trouver sur le territoire français métropolitain pour la réception des codes d'accès à la Zone dédiée, confirmant la réservation de places. Le Service n'est pas accessible aux clients d'opérateurs étrangers de téléphonie mobile ou aux

Utilisateurs se trouvant à l'étranger au moment de la réception des SMS

- s'assurer que son téléphone mobile est allumé, que la mémoire de son téléphone mobile n'est pas saturée,
- se trouver dans la zone de couverture du réseau de son Opérateur de téléphonie mobile.

4.2 L'Utilisateur utilise le Service Parking Premium à ses risques et périls et sous son entière responsabilité.

4.3 Il est rappelé à l'Utilisateur que, par application de l'article R. 412-6-1 du Code de la route, l'usage d'un téléphone mobile tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit.

L'Utilisateur s'engage à ne pas consulter les SMS qui lui sont adressés dans le cadre de la souscription au Service Parking Premium lorsqu'il se trouve en situation de conduite d'un véhicule en circulation.

4.4 L'Utilisateur s'engage à utiliser les informations qui lui sont communiquées uniquement à titre individuel. L'Utilisateur s'interdit de transmettre à des tiers les SMS qui lui sont adressés dans le cadre de la souscription au Service Parking Premium.

#### **Article 5 – Dispositions financières**

##### **5.1 Prix et facturation**

Le Service est un service payant dont la facturation s'effectue au moment de la réservation. Le montant facturé à la réservation est déterminé en fonction de la durée prévisionnelle de stationnement selon les tarifs accessibles à l'adresse URL suivante : <http://www.parisaeroport.fr/ADP/fr-FR/Passagers/Services/services-en-ligne>  
La facture correspondante est consultable et imprimable dans l'espace personnel "Mon compte" sur le site internet.

En cas de dépassement par rapport à la durée de stationnement prévue lors de la souscription du Service, l'Utilisateur devra acquitter 35€ par tranche de 24h supplémentaire.

En cas d'impossibilité de paiement de la surfacturation par CB des agents présents à l'entrée du parking.

Les frais de transaction débités lors de la commande donnent lieu à une facture consultable et imprimable dans l'espace personnel "Mon Compte" sur le site internet.

Paris Aéroport se réserve le droit de modifier les prix figurant sur le Site à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations préalablement acceptées par Aéroports de Paris.

En cas de non validité de la carte de paiement, lors de l'encaissement des frais de dossier, la réservation est annulée et un SMS puis un courrier électronique sont envoyés pour prévenir l'utilisateur afin qu'il effectue une nouvelle réservation.

Pour assurer un éventuel remboursement suite à une réclamation, nous demandons à tout utilisateur de payer sa réservation avec une carte bancaire dont la date d'expiration est ultérieure, J+20jours, à la date de sortie du parking.

## 5.2 Paiement

Paris Aéroport a confié à la banque BNP PARIBAS la gestion des paiements à distance par Carte Bancaire des Services Aéroports de Paris.

Le paiement en ligne des Services Paris Aéroport s'effectue ainsi via le système sécurisé de paiement par Carte Bancaire à distance Merc@net qui repose sur l'utilisation de la technologie S.S.L de cryptage et de transfert de données. Toutes les informations collectées lors de l'opération de paiement à distance sont immédiatement cryptées (en mode SSL) et enregistrées sur le serveur de paiement sécurisé de la BNP PARIBAS et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ces informations ne sont connues que des serveurs de la BNP PARIBAS.

Aucune donnée de paiement n'étant stockée sur le site aeroportseparis.fr tout risque de fraude par piratage du site est écarté.

Les cartes bancaires acceptées pour le paiement par Paris Aéroport sont : Carte bleue Visa, MasterCard, American Express.

Les eCB (e-card, e-carte-bleue) ne sont pas acceptées.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'Utilisateur bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des informations collectées par la BNP BARIPAS lors de l'opération de paiement à distance, gestionnaire du traitement de données personnelles créé à partir desdites informations.

L'Utilisateur est informé que les dispositions relatives à l'utilisation frauduleuse de sa Carte Bancaire sont celles résultant de la convention conclue entre l'Utilisateur et l'établissement bancaire émetteur de ladite Carte Bancaire.

## Article 6 – Responsabilité

### Responsabilité

Conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 relative à la confiance en l'économie numérique et à l'article L. 121-20-3 du Code de la consommation, Paris Aéroport est tenue à l'égard de l'Utilisateur consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat à distance.

Paris Aéroport ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque dommage ou préjudice de toute nature, et notamment immatériel consécutif ou non, tels que, sans que cette liste soit exhaustive, le préjudice d'image, la perte de chance, de bénéfice, de revenus, de chiffre d'affaires de données, de clientèle ou de commandes.

Paris Aéroport ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution de la commande, notamment en cas d'indisponibilité du Service, de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment moyens de communications.

L'Utilisateur déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

Paris Aéroport ne peut accepter aucune réclamation et aucun remboursement, relatifs à toute inexécution ou mauvaise exécution de la prestation qui est fournie à l'Utilisateur, imputable soit à l'Utilisateur, soit au fait d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure.

## Article 7 – Réclamations

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doivent être adressée à la rubrique " contactez-nous " du Site, à l'adresse <http://www.parisaeroport.fr/pages-transverses/contactez-nous/formulaire-contact> ou par téléphone auprès du Service Clients du lundi au samedi de 7h à 20h hors jours fériés au 01 74 25 90 70 (numéro non surtaxé).

Ce numéro de téléphone permettant de nous contacter est également communiqué à l'Utilisateur par courrier électronique lors de sa réservation.